

Réf : 112 SCM

NOMBRE DE STAGIAIRES :

4 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

4 ou 5 jours (35 heures) comprenant la préparation et la présentation aux épreuves théoriques et pratiques de validation

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Selon l'Arrêté du 18 janvier 2007, toute personne :

- Possédant l'agrément de pompier sur un aérodrome de niveau de protection supérieur ou égal à 6 ou étant, depuis moins de deux ans, officier ou sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires dans un service d'incendie et de secours ou dans une unité militaire chargée de la lutte contre les incendies ou investie à titre permanent de missions de sécurité civile ;
- Ayant validé la formation initiale chef de manœuvre définie par le ministre chargé de la sécurité civile ;
- Titulaire du permis, en cours de validité, requis pour la conduite des catégories de véhicules du S.S.L.I.A. ;
- Possédant le certificat médical prévu à l'article 13 du présent Arrêté.

INDICE DE SATISFACTION : 96 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes
- Règlement n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes
- ADR.OPS.B 010
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 1^{ère} partie, Sauvetage et Lutte contre l'incendie, Doc 9137-AN/898

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, transport, hébergement, restauration...). Contactez-nous.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Population non concernée



FORMATION SPECIFIQUE CHEF DE MANŒUVRE

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en place une gestion opérationnelle ;
- Commander une équipe d'intervention ;
- Maîtriser les techniques d'intervention ;
- Connaître la gestion des entraînements et de la formation.

PROGRAMME

- Réglementation du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) ;
- Évolutions réglementaires ;
- Gestion Opérationnelle et Commandement Aéronautique : cadre d'ordre du Chef de Manœuvre
 - Les outils graphiques
 - Dispositif ORSEC
 - Plans de secours et d'intervention
- Marche Générale des Opérations Aéronautiques ;
- Principes de Lutte Contre l'Incendie d'Aéronef (PLCIA) et techniques d'intervention spécifiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Exercices pratiques de mise en situation opérationnelle :
 - Gestion Opérationnelle et Commandement Aéronautique
 - Marche Générale des Opérations Aéronautiques
 - Mise en œuvre des Véhicules S.S.L.I.A.
 - Extinction sur simulateur de feu type B747 et A320/ B73
 - Mise en œuvre des Principes de Lutte Contre l'Incendie d'Aéronef (PLCIA) sur feux localisés et feux généralisés
- Tests de positionnement et évaluation certificative de fin de formation.